

DEMANDE DE BRANCHEMENT ET D'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT DANS LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le soussigné M. _____

Demeurant _____

N° téléphone _____

Adresse e-Mail _____

Agissant en tant _____

Sollicite l'autorisation de raccordement à l'égout public de l'immeuble situé

1) **CONCERNANT** : _____ monofamille (s)
_____ collectif (s) comprenant une S.H.O.N. de _____ m²

2) **DEMANDE** que les travaux de branchement soient effectués le _____
(soit au minimum 10 semaines après le dépôt de cette demande),

3) **DECLARE** que les eaux à évacuer ont les origines suivantes (1) :

- Eaux pluviales provenant des toits ou de siphons de cour (2) (préciser la surface)
- Eaux-vannes provenant de W.C. (2)
- Eaux ménagères provenant des cuisines, toilettes, buanderies (2)
- Eaux usées provenant de l'activité commerciale, hospitalière ou industrielle (2)
- Autres eaux (à préciser)

4) **M'ENGAGE** par la présente à respecter la réglementation en vigueur notamment :

- le Code de la Santé Publique,
- le règlement Sanitaire Départemental (A.P. du 26/03/1980 et modifié le 06/06/1990),
- le règlement d'Assainissement de la Ville de Haguenau,
- l'interdiction de raccorder au réseau des eaux usées, les eaux de drainage du sous-sol, les eaux de refroidissement,
- les sources et fontaines,
- les prescriptions spéciales éventuelles incluses dans la convention de déversement.

5) **PIECES A FOURNIR (en 4 exemplaires - échelle minimum = 1/100e)**

a) LOGEMENTS :

- un extrait du plan cadastral précisant l'emplacement souhaité du raccordement avec toutes cotes de repérage en plan ainsi que les altitudes du fil d'eau et du tampon du regard de contrôle,
- le plan d'exécution du réseau sanitaire intérieur (sous-sol, rez-de-chaussée, étage courant, schéma des colonnes montantes),
- la coupe en travers du bâtiment,
- les vues des façades ainsi que le plan d'assainissement des aires de circulation.

Ces plans devront être approuvés par le S.D.E.A. (Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin).

b) ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU HOSPITALIERS :

En plus des plans demandés précédemment, une note précisera les débits à évacuer, la nature et l'origine des eaux à évacuer ainsi que leurs caractéristiques physiques et chimiques, l'existence d'un recyclage ou autre prétraitement avant rejet.

6) **PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)**

- Pour un immeuble collectif, le montant du droit sera calculé en fonction de la surface de plancher. Il est à payer en une fois.
Pour information, le tarif 2013 est de 13.60 € par m².
- Pour une maison monofamille, son règlement sera effectué en une fois.
Pour information, le tarif 2013 est de 1 755.24 €.
- Pour les opérations d'aménagement ou de construction comportant la réalisation de réseaux d'assainissement à vocation publique, le montant du droit sera calculé en fonction de la surface de plancher autorisée. Le tarif 2013 est de 3.01€ par m².
- Pour les immeubles administratifs, commerciaux et industriels, les droits sont fixés à 80% du coût de l'installation autonome d'assainissement qui y correspondrait.
Valeur d'un équivalent habitant (EH) : $V = 379.87 \text{ €}$
Calcul du tarif "T" du rejet supplémentaire en fonction du rejet total :
 1. de 5 à 50 EH. $T = 0.8 \times (0.75 \times \text{EH} + 12.5) \times V$.
 2. plus de 50 EH. $T = 0.8 \times \text{EH} \times V$.

7) **FRAIS DE BRANCHEMENT** :

- Le devis-facture sera à régler avant travaux à la Ville de Haguenau qui s'engage à exécuter ces derniers dans un délai de 1 mois après paiement.
- La Ville sera en droit de facturer après exécution le surcoût des travaux et s'engage, dans le cas contraire, à reverser un éventuel trop-perçu. (Veuillez joindre un R.I.B. à votre paiement)

A _____, le _____
Signature propriétaire / mandataire

- (1) cocher la case correspondante ;
- (2) rayer la mention inutile.

ATTENTION : Si votre terrain se trouve dans un lotissement, les points 2, 6 et 7 ne vous concernent pas.